



Règlement intérieur pour les élections de l'AAPPMA de l'UPR.

Elections et candidatures au Conseil d'Administration de L'AAPPMA de l'UPR (Union des Pêcheurs Ruthénois :

Suite au vote du CA du 30 mars 2026 et du vote lors de l'AGO du 10 avril 2026, pour l'organisation des élections du conseil d'administration qui doit être conforme aux statuts en vigueur au Journal Officiel, les points suivants ont été validés.

Modalités de candidatures et de dépôt :

Le CA de l'UPR est constitué de 15 membres élus. La date, le lieu, et les horaires des élections seront diffusés par voie de presse et par le site Fédéral Officiel 15 jours avant cette date.

Les candidatures pour les élections à l'AAPPMA UPR doivent être déposées selon les modalités suivantes :

- Être en possession de ses cartes de pêche, de l'année des élections et de l'année antérieure au sein de l'AAPPMA UPR, à la date de dépôt de la candidature.
- Remplir le document approprié en annexe à cet effet, téléchargeable sur le site Internet de l'AAPPMA de l'UPR.

Dépôt de la candidature :

- Par courrier à l'adresse du siège social à : AAPPMA de l'UPR, Mairie de Luc, 6 place du Bourg, 12450 Luc-La Primaube.
- Par mail à : contact@aappma-upr.fr
- Les demandes de candidatures seront mentionnées sur le site Internet de l'AAPPMA de l'UPR avant le vote.

Modalités de vote :

- Tout électeur doit être une personne physique.
- Tout électeur doit être en possession de sa carte de pêche de l'année des élections de l'AAPPMA UPR : carte de pêche adulte ou Interfédérale ou mineur ou femme.
- La présentation de la carte d'identité est obligatoire s'il n'y a pas de photo sur la carte de pêche.
- Possibilité de rayer et de choisir sur plusieurs listes, pour un total de 15 candidats maximum.

- Un émargement sera apposé au moment du vote sur une liste des électeurs prévue à cet effet.

Objectif :

Faciliter la diffusion des informations sur les candidats auprès de tous les adhérents et améliorer le débat démocratique pour l'élection du conseil d'administration.

Fait à

le

Le Président

Le trésorier

Le secrétaire

Clément Jouvét

Bernard Gilhodes

Stéphane Sol